



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Sri Lanka

Question écrite n° 42956

### Texte de la question

M. Émile Blessig attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la gravité des événements au Sri Lanka. La situation politique au Sri Lanka est marquée par une guerre civile qui a déjà fait des milliers de victimes. Les tensions, croissantes depuis les années 1960, se sont transformées au début des années 1980 en un conflit armé opposant le gouvernement sri lankais aux Tigres de libération de l'eelam tamoul (LTTE). Ce mouvement sécessionniste revendique les régions du nord et de l'est de l'île à majorité tamoule. Bombardements, assassinats, enlèvements, arrestations arbitraires sont le quotidien des Sri Lankais. On assiste à des déplacements massifs de population. Certaines zones de combat demeurent inaccessibles aux ONG et la situation humanitaire y est préoccupante. Cette situation de guerre civile est propice aux violations des droits de l'Homme et la situation des enfants au sein de ce conflit s'avère par ailleurs préoccupante. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du gouvernement français et les actions envisagées, tant sur le plan européen que sur le plan international.

### Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, Sri Lanka est marqué par un conflit qui a déjà fait plus de 70 000 victimes depuis le début des années quatre-vingt. La France suit avec attention la situation dans ce pays. Depuis plusieurs semaines les combats entre l'armée sri-lankaise et le groupe terroriste des Tigres tamouls se sont intensifiés et la situation humanitaire dans la dernière poche de résistance du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul), sur la côte orientale de l'île, est particulièrement difficile pour les civils pris au piège. La France, aux côtés de ses partenaires, s'est mobilisée. Le ministre des affaires étrangères et européennes s'est entretenu, par téléphone, avec M. Bogollagama, ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, afin de lui faire part de sa profonde préoccupation quant au sort des populations civiles. Il a également pris l'initiative d'une rencontre réunissant les ONG françaises présentes à Sri Lanka afin de faire le point de la situation. La France demande aux parties au conflit que le droit humanitaire international soit respecté et que les organisations internationales soient mises en mesure d'apporter aide et protection à ces populations dont le nombre est estimé à 230 000 personnes. Nous avons plus particulièrement appelé le LTTE à déposer les armes, à laisser les civils quitter les zones de combats et à cesser le recrutement d'enfants soldats. Nous encourageons parallèlement le gouvernement de Colombo à travailler rapidement à l'élaboration d'une solution politique répondant aux aspirations des différentes communautés. Après des décennies de conflit, il est temps que ce pays retrouve la voie de la paix et de la réconciliation. Dans le cadre de l'Union européenne, le dernier Conseil des affaires générales qui s'est tenu à Bruxelles, le 23 février 2009, a adopté des conclusions sur Sri Lanka. L'Union européenne y appelle notamment à un cessez-le-feu immédiat, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la possibilité pour les civils de quitter la zone de conflit, et demande au LTTE de déposer les armes et de renoncer définitivement à la violence et au terrorisme. La France continuera de porter attention et vigilance à l'évolution de la situation dans ce pays.

### Données clés

**Auteur :** [M. Émile Blessig](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42956

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée le :** 24 février 2009, page 1668

**Réponse publiée le :** 24 mars 2009, page 2774